

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 2 JUILLET 2012
DELIBERATION N°2012-45

OBJET : Composition du conseil de la documentation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n°2011-996 du 23 août 2011,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la nouvelle composition du conseil de la documentation.

Fait à Tours, le 4 juillet 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT